



**LA PLAINE**  
DES PALMISTES

Affaire 13-200923

Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AM 914 (p) | Vente au profit de Monsieur VELECHY Gilbert

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 13 septembre 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **22**

Absents : 07

Procurations : 0

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT  
SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le VINGT SEPTEMBRE à DIX SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS :** Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**ABSENT(S) :** Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

**PROCURATION(S) :** Néant.

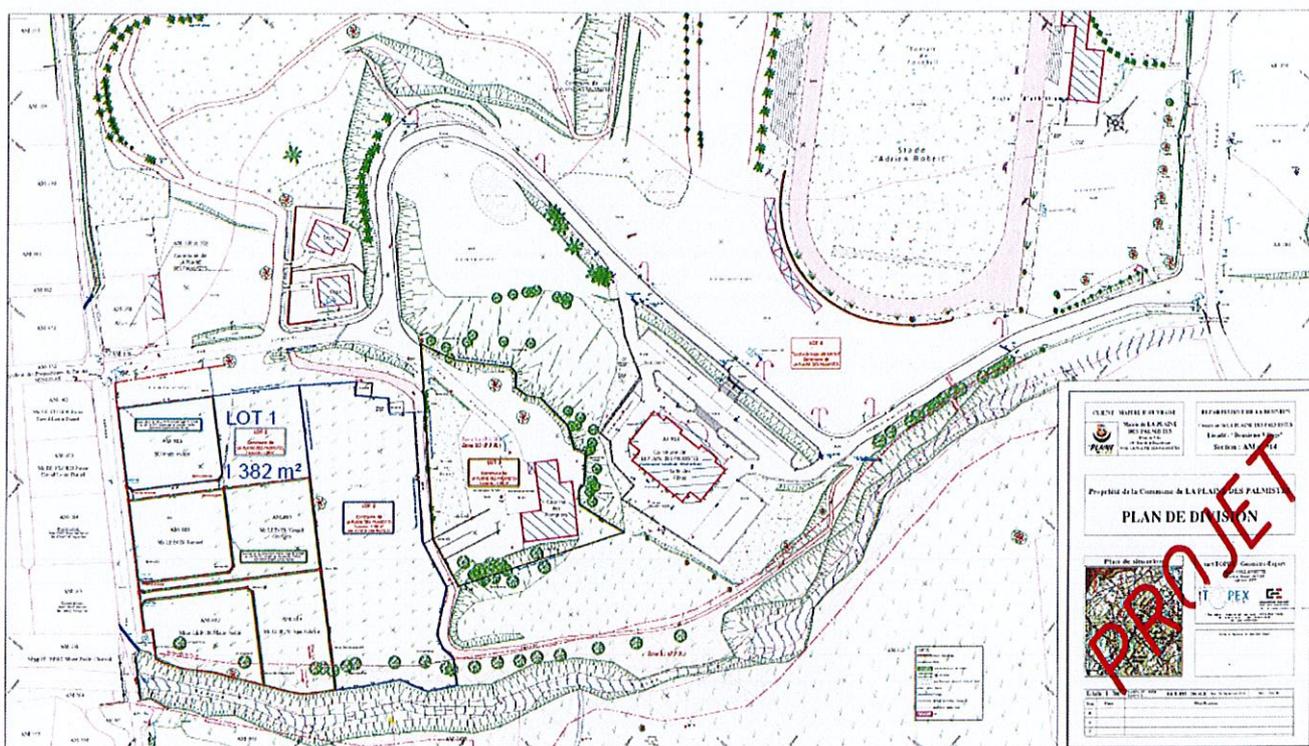
Publicité faite le 22 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20230920-DCM13-200923-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023

## Affaire 13-200923

### Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AM 914 (p) | Vente au profit de Monsieur VELECHY Gilbert

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune est propriétaire de la parcelle AM 914 située rue Arzal Adolphe. N'ayant aucun intérêt à conserver la totalité de cette parcelle dans son patrimoine et considérant que les recettes générées par les cessions de terrains permettent de financer les projets communaux, deux (2) lots ont été créés pour être vendus.



*Plan de division AM 914*

Il fait part à l'Assemblée délibérante que, par courrier en date du 22 juin 2023, Monsieur VELECHY Gilbert a manifesté son intérêt d'acquérir la parcelle communale cadastrée AM 914 (p) située rue Arzal Adolphe dans le cadre d'un projet d'implantation d'une maison témoin individuelle à ossature métallique sur la Commune.

Ainsi, la Ville a sollicité l'avis des Domaines qui a estimé la valeur de ce terrain, d'une superficie de 1 382 m<sup>2</sup>. Les négociations avec le potentiel acquéreur ont eu lieu et Monsieur VELECHY Gilbert par courrier en date du 11 août 2023 a notifié son accord sur le prix proposé de 123 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal la cession de la parcelle AM 914 (p) au prix de 123 000 € pour une surface de 1 382 m<sup>2</sup>. Ce prix de vente s'entend hors frais notariaux devant rester à la charge de l'acquéreur. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité. L'acquéreur peut se faire subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou société civile immobilière (SCI).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **4 contres** (Frédéric AZOR, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER)

- **INVITE** les membres ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la cession du terrain référencé AM 914 (p) d'une superficie totale de 1 382 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur VELECHY Gilbert au prix de 123 000 euros, hors frais notariaux,
- **CHARGE** le notaire, Maître LOCATE, à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte de vente,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,  
Le Maire,

Johnny PAYET

Gilbert VELECHY  
23 Chemin Bois de Nèfles  
97427 ETANG-SALE

Monsieur le Maire de la Plaine des Palmistes  
Mairie de la Plaine des Palmistes  
230 rue de la République  
97431 La Plaine des Palmistes

A L'Etang-Salé, le 11 août 2023

**Objet : Proposition d'achat de la parcelle AM 914 sur votre Commune**

Monsieur,

Par la présente, et suite aux différents échanges ayant eu lieu avec votre service foncier, je souhaite vous confirmer mon intérêt pour l'achat de la parcelle cadastrée AM 914, d'une superficie de 1 382m<sup>2</sup> situé rue Arzal Adolphe sur votre Commune.

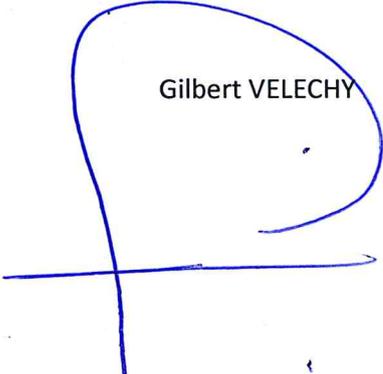
J'ai le plaisir de vous soumettre ma proposition d'achat d'un montant de 123 000€ pour l'acquisition de ce terrain.

Cette proposition s'entend sous réserve de la détermination d'un commun accord des modalités particulières concernant la vente du terrain, ainsi que des caractéristiques particulières qui le définissent.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette proposition et me tiens disponible pour discuter avec vous des termes de vente du bien susmentionné.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilbert VELECHY



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20230920-DCM13-200923-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023



Le 03 Juin 2023

Le Maire

A

Monsieur Gilbert VELECHY

23, chemin Bois de Nêfles

97 427 ETANG-SALE

Le service Foncier

Dossier suivi par : HUZIO Marie-Noëlle  
Tél : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65  
foncier@plaine-des-palmistes.fr- poste 402  
N/Réf : D.23.5211 /JP/SB/CL/MNH  
V/Réf : Courrier en date du 22 juin 2023

**OBJET : Proposition offre d'achat – Cession de la parcelle AM 914  
(p) – LOT 1**

Monsieur,

Pour faire suite à votre projet d'implantation d'une maison individuelle à ossature métallique qui servirait de maison témoin sur la Commune pour votre nouveau concept et à votre demande de foncier, je vous propose un terrain d'une superficie de 1 382 m<sup>2</sup>, situé rue Arzal Adolphe, au prix de 123 000 € sous réserve de la validation du Conseil Municipal et d'une faisabilité sur l'ensemble du site.

Je vous demanderais de bien vouloir m'informer de votre décision afin de soumettre prochainement cette question à l'approbation du Conseil Municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Pour le Maire et par Délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Johnny PAYET

Steven BAMBIA



230, rue de la République  
97431 La Plaine des Palmistes  
Tél : 02 62 51 49 10 Fax : 02 62 51 37 65  
Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr

Accusé de réception en préfecture  
07/11/2024 0065-20230920-DCM13-200923-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception en préfecture : 22/09/2023

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de : 8h00 à 16h30  
Vendredi de : 8h00 à 12h30

Monsieur Le Maire de la Plaine des Palmistes  
Mairie de la Plaine des Palmistes  
230 rue de la République  
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Monsieur Gilbert VELECHY  
23 Chemin Bois de Nèfles  
97427 ETANG-SALE

A L'Etang-Salé, le 22 juin 2023

**Objet : Demande d'acquisition d'une parcelle cadastrée AM 914-3 pour construction d'une maison témoin sur votre commune**

Monsieur le Maire,

A la recherche d'un terrain sur votre commune, vos services m'ont fait part de la disponibilité de la parcelle cadastrée AM 914-3 LOT 1, d'une surface de 1382m<sup>2</sup>, que je souhaiterais désormais acquérir.

Afin d'appuyer ma demande, je souhaiterais vous exposer le contexte de cette demande :

Je suis chef d'entreprise sur la commune de L'Etang-Salé, et j'ai récemment fait l'achat d'une profileuse me permettant de me lancer dans la fabrication de bâtiments et maison individuelles à ossature métallique.

Ce nouveau processus de fabrication permet ainsi de bâtir des maisons dont la structure est fabriquée en profils minces d'acier galvanisé. Cet assemblage a pour avantage d'être rapide à mettre en place, d'assurer une légèreté des matériaux et d'apporter un confort de vie important en termes d'isolation, le tout en limitant les coûts de construction et en garantissant leur durabilité. En effet, ces assemblages sont antisismiques et anticycloniques et entièrement recyclables.

Aussi, je souhaiterais construire une maison en ossature métallique, qui me servirait de maison témoin pour ce nouveau concept, et j'aimerais pouvoir la construire sur la commune de La Plaine des Palmistes.

C'est pourquoi je sollicite de votre bienveillance de bien vouloir m'accorder l'acquisition de cette parcelle.

Jé me tiens à votre disposition pour tout échange que vous souhaiteriez avoir sur ce projet, et vous invite à venir dans notre atelier découvrir ce nouveau procédé si le cœur vous en dit.

Je vous remercie de la suite que vous voudrez bien donner à cette demande et vous prie de recevoir, Monsieur Le Maire, mes cordiales salutations.

Gilbert VELECHY

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20230620-DEM13-200923-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023